

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 22  
Votants 27  
Quorum 14

### L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023\_12\_17

**OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES FRANCAS.**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le projet de convention d'accompagnement de l'action en direction des enfants et des adolescents de la commune de Saint-Romain-le-Puy pour l'année 2024 établi par l'association départementale des Francas de la Loire,

Considérant l'intérêt de bénéficier de divers services proposés par l'association départementale des Francas de la Loire pour le bon fonctionnement du centre de loisirs et du pôle jeunes,

Les modalités financières pour l'année 2024 restent identiques à celles de l'année 2023 :

- ✓ Le coût de l'accompagnement pour l'année civile est de 2 400 €,
- ✓ le coût de remboursement prévisionnel des salaires des animateurs est de 29 000 € pour les mercredis et l'ensemble des périodes de vacances scolaires,

✓ le coût annuel de l'adhésion est de 370 euros.

**Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- approuve la convention à intervenir avec l'association départementale «les Francas de la Loire» du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,**

**-autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023

Le Maire  
Annick BRUNEL

La Secrétaire de séance,  
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

